

PROCES VERBAL
Séance du 23/08/2022

L'an 2022, le 23 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Excusés : ayant donné procuration : Mme MOREAU Céline Kim à M. RABIER Jean-Claude, M. CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain

Excusé : M. LEGAY Nicolas

Secrétaire de séance : Mme VRILLON Brigitte.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 16

Date de la convocation : 03/08/2022

Date d'affichage : 16/08/2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2022_08_01 - Choix entreprise "Aménagement Route de la Haye 2ème tranche"

Le maire informe qu'une consultation a été lancée de manière dématérialisée le 08 en juillet 2022 concernant le dossier "Aménagement Route de Haye 2ème tranche", dépôt des offres au plus tard le 01 Aout 2022 par les entreprises.

La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 02 Aout 2022 :

3 réponses, toutes recevables

Après la commission d'analyse des offres du 22 Aout 2022, la commission demande au maire de proposer au conseil municipal de retenir :

L'entreprise VERNAT TP pour un montant HT de 195 594.75 € concernant l'offre de base et la Prestations Supplémentaires Eventuelles

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le choix de la commission d'appel d'offre concernant "l'Aménagement Route de Haye 2ème tranche".

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :

- de retenir :

L'entreprise VERNAT TP pour un montant HT de 195 594.75 € concernant l'offre de base et la Prestations Supplémentaires Eventuelles pour l'aménagement de la Route de la Haye 2ème tranche

- et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

2022_08_02 - Remplacement panneau lumineux

Le panneau lumineux installé en 2014 devient obsolète. Les mises à jour du système actuel demandent de modifier l'installation et de changer de logiciel, ce que le panneau actuel ne supportera pas.

Il est proposé au conseil municipal de changer le panneau lumineux et de prendre un contrat de location sur 5 ans.

Proposition de l'entreprise CHARVET :

Panneau + Contrat de maintenance + licence serveur / mois : (6 mois offert):	443.00€ HT
Carte GSM pour transfert de données /mois (6 mois offert) :	<u>20.00€ HT</u>
Total / mois	663.00€ HT

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer le panneau lumineux et de prendre un contrat de location sur 5 ans avec l'entreprise CHARVET sous les conditions ci-dessus.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.